



Nouveau Programme AVOT OUBANIM

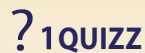
Parachat Bo

Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants



1 HEURE

1 heure d'étude Parents -
Enfants pédagogique et ludique



1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire
où les gagnants sont publiés



1 SOIRÉE

Une soirée organisée chaque mois dans une
communauté avec des cadeaux à gagner



1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour
gagner des super cadeaux



Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
- La réponse est sur fond de couleur
- 🔍 les indices précédés d'une bulle
- 📖 Les remarques et commentaires sont en retrait

Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.

PARACHA

Chapitre 10, versets 4 à 6

Dans ce passage, Moché Rabbénou prévient Pharaon que s'il ne laisse pas les Bné Israël partir, il va recevoir la huitième plaie.

? Quelle est la huitième plaie ?

Bravo ! Les sauterelles, qui vont ravager toute l'Égypte et détruire tout ce que la plaie précédente n'avait pas détruit.

? Quelle était la plaie précédente ?

Bravo ! La **grêle**. Celle-ci n'avait détruit que les récoltes qui étaient déjà bien sur pied. Par contre, les récoltes souples, elle les avait fait ployer, sans les détruire. Les sauterelles allaient donc manger **tout ce que la grêle a épargné**. Et en plus, elles allaient rentrer à l'intérieur des maisons, des appartements... Cela allait être une plaie comme jamais l'Égypte n'en a vu depuis son existence...

Le verset 6 se termine par quatre mots bien curieux, qui, en français, correspondent à : "Il (Moché Rabbénou) s'est tourné, et il est sorti de devant Pharaon."

? Que vient ajouter la précision "Il s'est tourné" ?

Le **Or Ha'haïm Hakadoch** donne une explication formidable : normalement, lorsqu'on prend congé d'un roi, on sort **à reculons**. On ne donne pas le dos au roi. Et c'est ce que Moché avait fait jusqu'à présent. Mais cette fois-ci, Moché était "dégouté" de Pharaon. Car, pour supplier Moché de mettre fin à la plaie de la grêle, Pharaon l'avait appelé et lui avait dit (cf. chapitre 9, verset 26) : "J'ai fauté, cette fois-ci. Hachem est le Tsadik, et moi

Suite en page 2



PARACHA SUITE

et mon peuple, nous sommes des Récha'im (mécréants)."

Moché avait alors eu un espoir que Pharaon avait enfin ouvert les yeux et fait Téhouva. Mais finalement, une fois la plaie terminée, Pharaon et ses serviteurs **ont de nouveau durci leur cœur, et refusé de laisser partir les Bné Israël.**

Moché a été tellement déçu de la trahison de Pharaon que, dès qu'il a terminé son discours, il s'est tourné et est parti, **sans donner à Pharaon l'honneur dû à un roi.**

Il y a une autre explication extraordinaire dans le Midrash : une fois que Moché a terminé son discours, il a vu que les ministres de Pharaon ont commencé à faire des conciliabules entre eux. Il a compris qu'ils étaient en train de commenter ses propos, et a tourné la tête, pour ne pas entendre ce qu'ils étaient en train de dire,

En cette période où tant de gens cherchent à savoir ce qui se dit, il est bon de se rappeler que nous n'avons pas le droit d'écouter ce que des gens disent entre eux, même lorsque l'on peut supposer qu'ils parlent de nous.

car la Halakha est claire : de même qu'on n'a pas le droit d'entendre du Lachone Hara' (médisance), on ne doit pas tendre l'oreille pour essayer d'entendre ce que des gens sont en train de se dire entre eux.

C'est pourquoi la Torah précise que **Moché s'est tourné**, car, bien qu'il aurait peut-être voulu savoir ce que ces gens disaient de lui, il a dépassé son intérêt personnel, pour faire ce que la Halakha demande. Comme dit un proverbe bien connu : "Il est interdit d'écouter aux portes !". Et on voit que Moché avait raison : les ministres parlaient bien de lui, car, dès qu'il est sorti, ils ont dit à Pharaon, sur un ton de mini-révolte : "Jusqu'à quand cette situation sera pour nous un piège ? Renvoie ces gens-là, et qu'ils aillent servir leur D.ieu ! Ne sais-tu toujours pas que l'Égypte est perdue ?!". **Le ton était sévère, on sentait un début de rébellion.** Cela a fait peur à Pharaon, qui a immédiatement rappelé Moché et Aharon.

Chapitre 202, Halakha 3

HALAKHA

Cette semaine, c'est Tou Bichvat. Continuons donc de plus belle notre étude sur les Brakhot ! Il y a une discussion entre le Roch et le Rachba concernant le statut des pépins de fruits, dans les lois de la 'Orla.

? Qu'est-ce que la 'Orla ?

Ce sont les **trois premières années qui suivent la plantation d'un arbre**, et durant lesquelles les fruits de celui-ci sont **interdits à la consommation.**

Le Roch considère que les pépins de fruits ont le même statut que les fruits, et sont donc aussi concernés par les lois de la 'Orla. Le **Choul'han 'Aroukh** suit cette opinion et dit que, si on mange des pépins de fruits consommables, on fera dessus la même Brakha que celle du fruit lui-même (exemple : on fera "Ha'èts" sur des pépins de pomme, comme pour la pomme elle-même). [On parle évidemment du cas où on mange les pépins de pomme seuls, sans la pomme. Car si on a déjà fait "Ha'èts" sur la pomme, cette Brakha est aussi valable pour ses pépins, et on mangera donc ces derniers **sans Brakha supplémentaire.**] Cependant, de nombreux décisionnaires ne sont pas d'accord avec le Choul'han 'Aroukh, car ils pensent comme le Rachba, qui dit que **les pépins n'ont pas le même statut que le fruit** pour la 'Orla car ils sont seulement accessoires au fruit. C'est pourquoi, d'après eux (et le Rachba), on ne dira pas la Brakha de "Ha'èts" sur les pépins des fruits de l'arbre, même s'ils sont bons.

? Quelle Brakha dira-t-on sur ces pépins ?

Selon le **Michna Beroura**, on dira "**Haadama**", mais de nombreux autres décisionnaires, rapportés dans le **Cha'aré Téhouva**, disent qu'il faut faire "**Chéhakol**".

Le Choul'han 'Aroukh continue en disant que si les pépins sont amers au point d'être immangeables (exemple : pépins

d'orange) et qu'on se force à les manger, on ne fait aucune Brakha dessus. Et il conclut en disant que si on les a rendus mangeables en les faisant cuire, on fera "Chéhakol" avant de les manger. Le **Michna Beroura** rapporte qu'à ce sujet, certains décisionnaires se sont exclamés que le Choul'han 'Aroukh semble ici se contredire.

? Pourquoi ?

Car, puisque le Choul'han 'Aroukh considère que les pépins du fruit sont comme le fruit lui-même, s'ils ne sont pas consommables, il est logique qu'on **ne dise aucune Brakha avant de les manger**, mais si on les a rendus consommables par la cuisson, on devrait faire "Ha'èts" !

? Alors pourquoi le Choul'han 'Aroukh dit-il que lorsque les pépins ont été rendus consommables, on dit "Chéhakol" dessus ?

Certains ont voulu expliquer que, même d'après le Choul'han 'Aroukh, **les pépins immangeables ne sont pas comme une amande amère** (au sujet de laquelle le Choul'han 'Aroukh dit que si on l'a rendue consommable par la cuisson, sa Brakha sera "Ha'èts").

? Pourquoi ?

Car **l'amande, c'est le fruit lui-même**, alors que les pépins de fruits ne sont comme le fruit que lorsqu'ils sont mangeables. S'ils sont immangeables, ils ne sont pas du tout considérés comme des fruits, et même si on les a ensuite rendus mangeables par la cuisson, on ne les a pas, pour autant, rendus fruits. Par conséquent, la Brakha de ces pépins ne peut être que "Chéhakol".



MICHNA

Cette Michna dit qu'il est interdit de dégager une carrière de pierre de son champ pendant la Chemita. Avant de poursuivre la Michna, expliquons la situation : il s'agit ici du cas où une personne a découvert, dans le sous-sol de son champ recouvert par de la terre, des blocs de pierre de bonne qualité, qui peuvent être utilisés pour la construction, et elle voudrait, pendant l'année de Chemita, déblayer toute la terre qui recouvre les pierres, pour extraire ces dernières. Les 'Hakhamim craignent que les gens qui vont la voir travailler dans son champ et remuer la terre de cette manière vont penser qu'elle est en train de préparer son champ pour y semer après la Chemita. C'est pourquoi ils n'ont permis de travailler le champ pour en extraire les pierres de construction qu'à la condition que la Michna va nous énoncer. La Michna nous dit : "Il ne peut faire cette opération que si on le voit extraire de son champ, par la suite, au moins trois grands cubes de pierres, qui font chacun trois coudées de côté. Car, de chacun de ces blocs, on pourra extraire neuf pierres d'une coudée (qui est la taille nécessaire pour des pierres de construction), et on aura en tout vingt-sept pierres, ce qui est une quantité raisonnable pour une petite construction. Le Roch explique que lorsqu'une personne construit une petite construction dans sa maison ou son jardin, les gens ne vont pas enquêter sur ce qu'elle est en train de construire. Ils se diront qu'à leur connaissance, cette personne ne construit pas un immeuble en ville, mais qu'elle a peut-être décidé de faire un petit aménagement dans sa propriété. Selon le Barténora, dans ce cas, elle a le droit de déblayer son champ pour extraire les pierres, mais, autrement, ce sera interdit, car les 'Hakhamim craignent beaucoup le regard des gens, qui peuvent soupçonner leur voisin de travailler son champ pendant la Chemita. D'autres commentateurs expliquent que la permission concernant les trois blocs de pierre s'applique même dans le cas où la personne qui extrait les blocs est satisfaite d'avoir fait cela, car cela prépare son champ et l'améliore pour y semer l'année suivante.

Les commentateurs (Barténora, Roch, Rambam, Tiféret Israël) discutent sur place pour savoir si la permission des trois blocs de pierre s'applique uniquement lorsque la personne déblaye les pierres pour faire une petite construction ou même lorsqu'en le faisant, elle pense aussi à améliorer son champ.

Michlé, chapitre 6, verset 20

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Dans ce verset, le roi Chlomo déclare : "Garde mon fils les ordres de ton père, et ne te détourne pas de la Torah de ta mère."

Le Métsoudat David explique que les parents ne cherchent certainement que **le bien de leurs enfants**. Lorsque leur père leur donne des ordres (ou leur mère, des leçons de comportement), c'est certainement pour leur bien et leur construction personnelle. Dans ce verset, le père est choisi pour l'**aspect concret de la Torah** (les ordres et les instructions qu'il donne, parfois même sans les expliquer), et la mère pour l'aspect plus éducatif de celle-ci (car elle ne donne pas forcément des ordres précis et concrets à son enfant, mais prend le temps de lui expliquer les choses). Lorsqu'un enfant a la chance de grandir dans une telle famille (où le père fixe des limites claires, et la mère explique les choses), le meilleur conseil qu'on puisse lui donner est de ne pas refuser les ordres de son père et les conseils de sa mère. Le Ralbag dit que le père dont nous parlons est Hachem : gardons les Mitsvot qu'Hachem nous a données par l'intermédiaire de la Torah !

La **Torah est notre mère**, car elle correspond à notre **Sékhèl** (intellect). Elle n'est pas contre nature, contre la réflexion et l'intelligence humaine. Elle s'inscrit dans cette dernière. Le **Ralbag** donne une deuxième explication : dans la Torah, il y a les Mitsvot et les histoires, et Chlomo nous dit d'accorder la même importance à ces deux parties, de ne nous détourner d'aucune d'elles, car la plupart des histoires de la Torah concernent nos Avot (patriarches) et nos Tsadikim, et nous apprennent à mener une vie droite.

Lorsqu'on garde les Mitsvot, on n'abandonne pas les enseignements (de comportement) de la Torah.

Le **Malbim** dit que la Mitsva, c'est ce que le donneur d'ordre (un père, un patron, etc.) ordonne à celui qui reçoit l'ordre (un enfant, un employé, etc.), ce sont des ordres auxquels il faut obéir, et ce que le verset appelle la Torah, ce sont les enseignements de Emouna (foi), de Moussar (morale), de conception sur la vie, qui sont enseignés tout au long de la Torah. Le verset considère que les Mitsvot à pratiquer sont plutôt énoncées par le père, qui est souvent celui qui oblige l'enfant à faire telle ou telle chose. Même si nous avons parfois l'impression que telle ou telle Mitsva va à l'encontre de notre nature, nous ne devons pas la négliger, en nous disant qu'elle ne nous correspond pas. Nous devons l'appliquer fidèlement, comme un employé exécuterait les ordres de son patron, ou un enfant ceux de son père. Le Malbim explique donc le verset de la manière suivante : si tu t'es habitué à pratiquer les Mitsvot de ton père, il te sera plus facile de rester fidèle à la Torah (au sens : enseignements de comportement, de morale, etc.) de ta mère. En effet, le fait d'obéir aux Mitsvot même lorsque nous avons l'impression qu'elles vont contre notre nature soumet notre nature à l'esprit de la Torah, et nous rend donc plus réceptifs aux enseignements de celle-ci.

A l'inverse, si une personne rejette les Mitsvot, elle abandonnera petit à petit même les enseignements de la Torah (de Emouna, de comportement et de morale), et elle pourra même en arriver à nier les bases de la Dmouna, pour se débarrasser plus facilement du joug de la Torah.



NÉVIIM PROPHÈTES

La Haftara de cette semaine reprend un thème déjà énoncé par Yé'hézel la semaine dernière.

A son tour, Yirmiya doit annoncer à l'Égypte que Névoukhadrétsar, dans la vingt-septième année de son règne, viendra la piller et la ravager, et aucun des vaillants guerriers égyptiens ne pourra résister, car Hachem a décidé de punir l'Égypte pour le mal que les Egyptiens ont fait aux Bné Israël, et Il veut précipiter la chute de ce royaume. Au verset 16, le texte nous dit que les gens se diront mutuellement : "Levons-nous, et retournons dans notre patrie !".

? Qui sont les gens qui se diront cela ?

Le Radak dit qu'il s'agit de tous les peuples qui étaient venus s'abriter en Egypte, lorsque la famine régnait dans le monde. Mais lorsqu'ils verront Névoukhadrétsar s'approcher de l'Égypte, ils se diront les uns aux autres : "Vite ! Fuyons avant qu'il ne soit trop tard, et retournons nous abriter dans notre patrie !".

Le Métsoudat David, quant à lui, explique qu'il s'agit de tous les peuples qui étaient venus à la rescousse de l'Égypte pour l'aider dans sa guerre contre l'offensive de Névoukhadrétsar. Mais dès qu'ils verront la puissance de ce dernier, ils se diront : "Vite, retournons nous mettre à l'abri dans notre patrie !". Et le verset se termine par une expression qu'on risque de mal comprendre si on ne voit pas les commentateurs, car ces peuples diront : "Fuyons devant l'épée de la Yona". On comprend qu'il s'agit de l'épée de Névoukhadrétsar, mais pourquoi celui-ci serait-il appelé "Yona" (colombe) ? C'est pourquoi les commentateurs nous disent de faire attention à ne pas commettre d'erreur de traduction : ici, le mot "Yona" ne veut pas dire colombe, mais vient du mot "Honaa", qui veut dire "destruction totale". Et ce que les gens se disent mutuellement, c'est : "Fuyons devant l'épée qui détruit totalement les êtres humains et les possessions !". La Haftara nous dit ensuite : "L'Égypte, il est temps pour toi de préparer tes affaires de l'exil !". Rachi explique : comme quelqu'un qui part en voyage, qui prépare ses valises, qui prépare ses provisions, qui remplit une outre d'eau pour boire, toi aussi, l'Égypte, prépare urgemment tes affaires de l'exil !

Et pourtant, le verset 20 nous dit que l'Égypte était un jeune taureau, "Yéféfiya".

Le Radak explique que "Yéféfiya" est une **redondance** ; ça

veut dire "belle de belle". L'Égypte est un pays tellement beau, tellement puissant (comparable à un jeune taureau, beau et puissant), et pourtant, l'attaque viendra du Nord, c'est-à-dire de Babel. Et même les princes, les guerriers, ne résisteront pas ! Même l'orgueilleux Pharaon, qui criait à tue-tête pour mener son armée à la guerre, aura le cœur brisé. C'est fini ! Son heure de gloire est passée ! Et les princes seront menés à l'abattoir comme des veaux. On entendra leur cri comme le cri poussé par le serpent !

Rachi se demande quel est ce cri poussé par le serpent, et il explique que, lorsque dans la Paracha de Béréchit, Hachem a annoncé au premier serpent de l'Histoire qu'il va lui couper les pattes, et que, dorénavant, il rampera sur sa gorge, le serpent a poussé un cri de désespoir tellement fort qu'il s'est fait entendre dans le monde entier. Les vaillants guerriers égyptiens pousseront le même cri, et, ainsi, l'Égypte sera punie de la faute d'avoir opprimé les Bné Israël. La Haftara se termine sur une **note d'espoir pour les Bné Israël** : "Et toi, n'aie pas peur, Mon serviteur Ya'acov, et ne crains rien, Israël !".

? Sur quoi Yirmiya vient-il rassurer les Bné Israël ?

Bien qu'après cette période de destruction, les Egyptiens **retourneront chez eux** (alors que le peuple juif restera encore en exil), le peuple juif ne doit pas avoir peur : son exil prendra aussi fin, et Hachem le ramènera vivre tranquillement en Erets Israël. Car même si l'Égypte et d'autres peuples retourneront dans leur patrie, ils ne mèneront pas une vie tranquille, et, finalement, ils seront complètement détruits. Mais le peuple juif, même s'il aura son heure de jugement, ne sera pas détruit.

Le Malbim s'arrête sur les deux expressions "N'aie pas peur" et "Ne crains rien" :

- "N'aie pas peur" signifie "N'aie pas peur physiquement de la guerre. Même si tu la vois dans les pays dans lesquels tu te trouves, ne crains rien. Tu seras protégé",

- "Ne crains rien" concerne la crainte d'une déchéance spirituelle : même dans les pays où le peuple juif sera longtemps exilé, Hachem le maintiendra spirituellement, jusqu'à ce qu'Il l'amène vivre tranquillement en Erets Israël.

Et Israël existera éternellement.

CHMIRAT HALACHONE en histoire

Rabbi Yéhouda nous enseigne : "Celui qui émet des propos médisants, sa prière n'est pas acceptée par D.ieu." (Zohar, Métsora 53,1)

RÉPONSE DE LA SEMAINE PRÉCÉDENTE

Chimon n'a pas le droit de dire à Réouven que la famille de Gad est pauvre, que cette information soit réelle ou supposée. Dire d'une personne qu'elle est pauvre dans ce contexte relève bien du Lachone Hara'.

SEMAINE CETTE

Réouven continue sa collecte d'argent auprès des familles de son quartier pour participer à l'achat de livres de son Talmud Torah. Il veut aller chez Chimon, mais Gad lui dit : "N'y va pas, sa famille n'est pas aussi aisée qu'on le croit."

A toi !

Gad peut-il parler de cette façon à Réouven de la famille de Gad ?



HISTOIRE

Il y a quelques années, le Gaon Rabbi Yéhiel Mikhel Stern (qui est l'un des grands décisionnaires de notre génération, et le Rav du quartier Ezrat Torah à Yérouchalayim) a eu une maladie très grave au niveau du gros intestin.

Les médecins étaient très pessimistes quant à ses chances de guérison totale et décidèrent de l'opérer en lui coupant son intestin, bien que cela aurait des incidences sur toute sa vie.

Rav Stern a été bouleversé par cette nouvelle, car il s'est demandé s'il allait pouvoir continuer à donner ses cours, ses décisions halakhiques, répondre aux questions qui lui étaient posées... Mais il a compris qu'il n'avait pas le choix et devait accepter l'opération. La nuit du Chabbath précédant l'opération, Rav Stern a rêvé d'un homme qu'il avait connu 42 ans auparavant, lorsqu'il était encore un jeune étudiant en Torah et qu'il prenait le temps d'aller visiter des personnes âgées en maison de retraite. Lors de l'une de ses visites, il a remarqué un homme âgé, replié sur lui-même, et qui semblait terriblement souffrir. Il lui a demandé ce qu'il avait, et l'homme a répondu que, depuis plusieurs jours, il n'avait pas réussi à aller aux toilettes ; il avait donc très mal au ventre et à tout le corps. Le jeune Rav Stern a appelé une infirmière, lui a raconté ce que l'homme lui avait dit, et lui a demandé : "Vous ne faites rien pour le soulager ?". L'infirmière a répondu : "Écoutez, c'est un cas très compliqué... Il faut l'amener à l'hôpital, mais cela implique de payer l'ambulance et l'hospitalisation. Nous avons contacté les enfants, mais ils refusent de payer cela. Ils disent que c'est à la maison de retraite de le faire. Et la direction de la maison de retraite, quant à elle, dit que ces frais ne sont pas à sa charge, mais à celle des enfants. C'est pourquoi personne ne fait rien pour lui..." Rav Stern appela immédiatement une ambulance. Il accompagna l'homme à l'hôpital, où il reçut les soins nécessaires. Puis l'homme revint à la maison de retraite. A la sortie des soins, cependant, le docteur a vu Rav Stern et, croyant qu'il était le fils de l'homme âgé, lui a dit : "C'est une honte d'avoir laissé votre père dans cette situation ! Encore un jour ou deux et son cœur aurait été atteint ! Il aurait pu mourir !". Rav Stern, craignant le 'Hilloul Hachem (profanation du

Nom Divin), expliqua qu'il n'était pas le fils de cet homme, et que celui-ci n'était même pas de sa famille, mais qu'il l'avait rencontré lors d'une visite à la maison de retraite. Le docteur s'excusa, et fut impressionné par la grandeur du Rav. Le Rav Stern, n'ayant pas les moyens de payer l'ambulance et l'hôpital, décida de contacter le fils de l'homme âgé, mais ce dernier rejeta la demande du Rav, refusant de payer quoi que ce soit. Rav Stern a donc, malgré sa faible paie, payé l'intégralité des frais, et à chaque fois qu'il allait voir l'homme âgé à la maison de retraite, celui-ci le remerciait du fond du cœur de lui avoir sauvé la vie. Quelques semaines plus tard, l'homme âgé avait de nouveau très mal au ventre, et, voyant que personne ne voulait s'occuper de lui, Rav Stern accompagna de nouveau l'homme âgé à l'hôpital, et paya l'ambulance et l'hospitalisation.

Après que la même histoire se soit répétée cinq ou six fois, les enfants ont enfin accepté de s'occuper de leur père.

42 ans après la première rencontre avec l'homme âgé, ce dernier est apparu en rêve à Rav Stern et lui a dit : "Après avoir entendu parler de la situation difficile dans laquelle tu te trouves, je me suis précipité au tribunal céleste et j'ai demandé : "Comment est-il possible qu'un homme qui a été tellement bon envers moi, qui m'a sauvé la vie plusieurs fois, souffre du même membre dont il a soulagé la douleur chez moi ?". Le tribunal céleste a reconnu la justesse de mon argument, et je suis donc venu t'annoncer que ton opération se passera très bien et que, très bientôt, tu retrouveras une vie normale, sans la moindre séquelle de cette opération".

Chabbath matin, à son réveil, Rav Stern raconta l'histoire de l'homme âgé à ses enfants et leur dit : "C'est le sens des mots "Ki Zokher Kol Hanichka'hot Ata", que nous disons à Roch Hachana : Hachem se souvient de tout. Même si une personne a oublié le bien qu'elle a fait, Hachem s'en souvient et la récompensera au moment voulu. Et même si nous ne voyons pas immédiatement la récompense du bien que nous faisons, celle-ci viendra lorsqu'Hachem l'aura décidé". L'opération de Rav Stern s'est très bien passée, et les trois docteurs ont reconnu, à l'unanimité, que c'était un miracle qu'il ait pu retrouver sa vie d'avant, sans la moindre séquelle de l'opération.

Question

Aviel a commandé un vélo, qui lui fût livré comme prévu, dans les 48 heures. Aviel est satisfait de son achat, mais, à la première utilisation, il se rend compte que les freins ne fonctionnent pas. Il contacte tout de suite le vendeur qui s'excuse, tout en lui expliquant que lorsque le vélo était en cours d'acheminement, une voiture percuta le camion de livraison causant quelques dégâts ; le système des freins de son vélo avait dû être endommagé. Le vendeur se dit alors prêt à le réparer avec plaisir, mais ajoute qu'il ne peut pas

l'échanger, car son stock est épuisé. Aviel refuse et dit qu'il veut un vélo neuf et non un vélo réparé.

Toutes les explications du vendeur lui assurant qu'une fois les freins changés le vélo serait absolument comme neuf et qu'il était même prêt à le dédommager tombèrent dans l'oreille d'un sourd, Aviel voulait à tout prix un nouveau vélo et, le cas contraire, un remboursement complet ?

GUEMARA



Aviel peut-il exiger un remboursement ou devra-t-il se suffire de la réparation ?

A toi !



- Choul'han 'Aroukh ('Hochen Michpat) chap. 232, alinéa 5.
- Pricha (sur le Tour) chap. 232, paragraphe 5.
- Netivot Hamichpat ('Hidouchim) chap. 232, paragraphe 7.

RÉPONSE

Le cas du Choul'han 'Aroukh ressemble au nôtre, Aviel ne pourrait donc apparemment pas exiger de remboursement. Cependant, le Pricha et le Nétivot Hamichpat nous précisent que cela est vrai seulement dans un cas où le problème est mineur et qu'il ne remet pas en cause l'utilisation même de l'objet vendu, mais si le problème est majeur et qu'il remet en cause l'utilisation de l'objet, l'acheteur pourra exiger un remboursement. C'est pourquoi, puisqu'un vélo sans frein est inutilisable, cela rentre donc dans la catégorie de "problème majeur" ; Aviel pourra donc exiger un remboursement total.



Devant l'engouement des communautés nous vous proposons un

PACKAGE COMMUNAUTAIRE



20 FEUILLETS

Avot Oubanim Torah-Box / semaine



20 CADEAUX

pour récompenser les enfants / semaine

Au prix
exceptionnel de **70 €/MOIS**

Renseignements:

☎ 01 77 50 22 31 - 📞 00972584280953 - ✉ avotoubanim@torah-box.com

GRANDE TOMBOLA 1 TIRAGE PAR MOIS

DÈS DIMANCHE,

EN REPONDANT AU QUIZZ SUR

WWW.TORAH-BOX.COM/GO/QUIZZ

TENTEZ DE GAGNER

UN HOVERBOARD OU UN APPAREIL PHOTO



Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la Publication : David Choukroun | Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav Elh'anan Moche Smietanski, Alexandre Roseblum



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements :



01 77 50 22 31



+972 584 28 09 53



avotoubanim@torah-box.com